



Plan pour 2^e enquête publique

Canton de Vaud
Commune de Montpreveyres

PLAN ET REGLEMENT COMMUNAL - Extraits



Approuvé par la Municipalité de Montpreveyres

le 16 novembre 2020

Le Syndic  La Secrétaire 
Jacques Chappuis Vitalia Tornay

Soumis à l'enquête publique

du 21 novembre au 20 décembre 2020

Le Syndic  La Secrétaire 
Jacques Chappuis Vitalia Tornay

ABA PARTENAIRES SA
AGITATEURS D'ESPACES
BONIFICATEURS DE TERRITOIRES
ACTIVATEURS DE PROJETS

ADRESSE
AVENUE DE RUMINE 20
CH-1005 LAUSANNE
0041 21 721 26 26

Géodonnées © Etat de Vaud

N° d'enquête publique

Plan établi sur la base des données cadastrales du 14 janvier 2020
fournies par:

 **GEMETRIS SA**
Ingénieurs géomètres brevetés
meziores@gemetris.ch
www.gemetris.ch

Grand-Rue 1
1083 Mézières
t +41 21 903 22 51

Certifié conforme selon l'art. 12 RLATC par M. Grégory Steiner,
ingénieur géomètre breveté.

Authentifié le: 21.11.2020 L'ingénieur géomètre breveté: 

REGLEMENT (RGATC) - éléments modifiés (en rouge)

Annexe IV

Article 17 AIRE DE JARDIN

Destination 17.1


¹ L'aire de jardin se superpose aux zones à bâtir afin d'y maintenir des espaces non bâtis et préserver des dégagements visuels. Elle est comptabilisée dans la surface de terrain déterminante (STd) utilisée pour le calcul de l'IUS (selon art. 2.1).

² Elle est inconstructible à l'exception des dépendances (selon art. 3.4) et des aménagements compatibles avec sa destination, notamment :

- des aménagements construits qui n'émergent pas du sol de plus de 0,5 m, tels que bassins, étangs, murets, piscines, **cabanon**, etc.
- des objets ponctuels de minime importance tels que fontaines, bancs, etc. ainsi que ceux qui sont totalement enterrés tels que citerne à mazout, réservoir, etc.
- des chemins d'accès, des terrasses et des places de parc (en privilégiant des revêtements de sol perméables à l'eau tels que des grilles gazons).
- des buttes **et autres mesures** de protection contre le bruit.
- des constructions en sous-sol et leurs rampes d'accès.

PLAN D'AFFECTATION 1:2'000 - éléments modifiés

ZONES A BÂTIR 15 LAT

 Zone d'habitation de faible densité A (HFA - A)
IUS = 0.55

OBJETS SUPERPOSES

 Aire de jardin

 Secteur de restrictions inondations (INO)

